



PREFECTURE DE POLICE

CABINET DU PREFET

Service de la Communication

Paris, le 19 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

DISPOSITIF DE SECURISATION

JOURNEE DU SAMEDI 20 AVRIL 2019

Ce samedi 20 avril, dans le cadre d'une nouvelle journée de mobilisation du mouvement des « gilets jaunes » prévue dans la capitale, quatre manifestations et deux rassemblements ont fait l'objet d'une déclaration auprès des services de la préfecture de Police. Parmi ces quatre manifestations, deux, dont le parcours présentait des risques de trouble à l'ordre public, ont fait l'objet d'une interdiction préfectorale. Des déambulations erratiques dans Paris ou des départs en cortèges sauvages pendant ou à l'issue de la dispersion de la manifestation déclarée ne sont pas à exclure.

Pour assurer la sécurisation de la Capitale, Didier LALLEMENT, préfet de Police, mettra en place un dispositif opérationnel conséquent placé sous son autorité, dont la chaîne de commandement unifiée revient à la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation.

Ce dispositif reposera sur la reconduction des principes stratégiques en termes de maintien de l'ordre mis en place depuis le samedi 23 mars, notamment le renforcement de l'autonomie locale des forces de l'ordre engagées, combiné au principe de mobilité qui doit animer ces dernières, **et s'appuiera sur les dispositions de la loi n° 2019-290 du 10 avril 2019 visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations** et entrées en vigueur le 12 avril 2019 (délit de dissimulation volontaire du visage dans une manifestation, renforcement des mesures préventives des troubles à l'ordre public).

Ce dispositif, conçu pour assurer la pleine complémentarité et coordination des unités de la préfecture de Police et des unités de forces mobiles dans le respect des doctrines d'emploi respectives, sera renforcé de manière très significative par rapport aux samedis précédents pour répondre aux objectifs opérationnels suivants :

• **Respect de l'interdiction de tout rassemblement et prévention des troubles à l'ordre public sur l'avenue des Champs-Élysées.** Le préfet de Police a pris un arrêté interdisant toute manifestation et tout rassemblement de gilets jaunes sur l'avenue des Champs-Élysées, dans sa partie comprise entre la place Charles-de-Gaulle incluse et le rond-point des Champs-Élysées-Marcel-Dassault, et sur les voies perpendiculaires sur une distance de 100 mètres à partir de cette portion de l'avenue des Champs-Élysées. Toute personne

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE

1 bis, rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04 - Tél. : 3430 (0,06 € la minute)

www.prefecturedepolice.paris

courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

contrevenant à cette disposition fera l'objet d'un relevé systématique de son identité en vue d'une verbalisation pour participation à une manifestation interdite, au titre d'une contravention relevant de la 4^{ème} classe (135€).

• **Respect de l'interdiction de tout rassemblement et prévention des troubles à l'ordre public sur le secteur de la Cathédrale Notre-Dame de Paris.** Le préfet de Police a pris un arrêté interdisant toute manifestation et tout rassemblement de gilets jaunes sur le secteur de la Cathédrale Notre-Dame de Paris. Toute personne contrevenant à cette disposition fera l'objet d'un relevé systématique de son identité en vue d'une verbalisation pour participation à une manifestation interdite, au titre d'une contravention relevant de la 4^{ème} classe (135€).

• **Respect de l'interdiction prise par arrêté du préfet de Police de deux manifestations présentant des risques de troubles à l'ordre public et d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens et dont le trajet initial prévoyait un parcours proche de la zone interdite de Notre-Dame.** Toute personne contrevenant à cette disposition fera l'objet d'un relevé systématique de son identité en vue d'une verbalisation pour participation à une manifestation interdite, au titre d'une contravention relevant de la 4^{ème} classe (135€).

• **Protection des institutions :** le secteur bas des Champs Elysées - Concorde - Elysée - Beauvau fera l'objet d'un périmètre d'exclusion avec l'interdiction de la circulation et de tout rassemblement dans ce périmètre. L'Assemblée Nationale et ses abords, le Sénat ainsi que le secteur Varenne / Grenelle où siègent l'Hôtel de Matignon et de nombreux ministères, feront également l'objet d'une présence policière renforcée.

• **Déploiement des capacités de projection réactive** pour encadrer les deux manifestations déclarées avec un accompagnement, tout au long de l'itinéraire, par des unités de forces mobiles et par des brigades de répression de l'action violente destinées à intervenir sans délai en cas de troubles ou exactions. Les moyens déployés seront réévalués en fonction de la physionomie des manifestations.

• **Cessation immédiate, le cas échéant, des troubles à l'ordre public** et des phénomènes susceptibles de survenir en tout point de la capitale. L'objectif assigné aux unités est de mettre fin aux éventuelles exactions et de disperser sans délai les regroupements selon un emploi de la force gradué et proportionné et de procéder à des interpellations.